

## AVIS PUBLIC

### AUX CITOYENS DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée, que le conseil de cette MRC a, à une séance régulière tenue le mercredi 16 août 2017, adopté le **Règlement numéro 2017-01** modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Val-Saint-François. **Ce règlement est entré en vigueur le 14 septembre 2017**, soit le jour de la signification par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de l'avis attestant que ce règlement respecte les orientations gouvernementales.

Le **règlement numéro 2017-01** propose une modification au schéma d'aménagement révisé afin de revoir les règles d'aménagement des accès donnant sur une route publique numérotée sous la juridiction du gouvernement du Québec. En effet, la MRC propose de réduire la distance requise entre les accès routiers et la largeur du terrain donnant sur une route publique numérotée, à l'extérieur du territoire des périmètres d'urbanisation et de l'affectation industrielle. Toutefois, l'obtention préalable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports sera requise avant la délivrance d'un permis de construction.

L'entrée en vigueur de ce règlement aura comme impact que les villes et municipalités de la MRC du Val-Saint-François dont le territoire hors périmètre urbain et affectation industrielle est traversé par une route publique numérotée, devront prévoir une modification à leur règlement de zonage, de lotissement et de conditions d'émission de permis de construction afin de revoir les conditions reliées à la construction et l'aménagement d'accès en bordure des routes publiques numérotées.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement et du document sur la nature des modifications à apporter au plan et/ou aux règlements d'urbanisme des municipalités concernées durant les heures d'ouverture de bureau de chaque municipalité de la MRC, de même qu'au bureau de la MRC situé au 810, Montée du Parc à Richmond.

Donné à Richmond, ce 30 octobre 2017.

Manon Fortin, avocate  
Directrice générale et secrétaire-trésorière